

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3579-2005

Demanderesse

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3579-2005</i>
PIÈCE NO: <i>C-10.7</i>
Date: <i>19 décembre 2005</i>

REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)

Intervenant

---

## PLAN SOMMAIRE DE PLAIDOIRIE DU ROÉÉ

### 1.0 CONTEXTE

- 1.1 Le contexte statutaire et les responsabilités de la Régie - LRE, a.5, 31 (al 1, 1<sup>o</sup>), 41 all.
- 1.2 Le contexte réglementaire -la décision D-2005-34 et la structure des tarifs après l'établissement des méthodologies de répartition des coûts.

### 2.0 INTERVENTION ET LA PROPOSITION DU ROÉÉ

- 2.1 L'intervention D-2005-156, demande d'intervention, contestation par Hydro-Québec, D-2005-177. Approche large à l'exercice de la compétence tarifaire et pertinence du sujet et de l'intervention du ROÉÉ déjà largement reconnu.
- 2.2 La proposition de structure tarifaire du ROÉÉ.

### 3.0 PREUVE ET LES PLAIDOIRIES CONCERNANT LA PROPOSITION DU ROÉÉ

- 3.1 Hydro-Québec
  - 3.1.1 Panel 4
  - 3.1.2 Plaidoirie de Me Fraser

3.2 UC

3.3 OC

3.4 ACEF du Québec

#### 4.0 CONCLUSIONS

4.1 Sortir du statu quo - surconsommation, mauvais signal de prix, surconsommation et problèmes d'équité.

4.2 L'approche d'Hydro-Québec

4.3 L'approche des experts en réglementation

#### 5.0 L'ORDONNANCE RECHERCHÉE PAR LE ROÉÉ